

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

## PASSIF

Capital-actions .....	937.500 »
Obligations .....	225.000 »
Obligations sorties à rembourser.	2.500 »
Intérêts d'obligations et dividendes restant à payer.....	15.106 39
Créiteurs divers .....	1.222.280 97
Dépôts faits en cautionnement.	32.062 20
Réserves .....	93.638 04
Amortissements .....	4.652.286 36
Report de l'exercice précédent..	11.885 90
Bénéfices bruts de l'exercice 1922.	431.882 54
	4.324.142 40

## Compte de profits et pertes au 31 décembre 1922.

## DOIT

Frais de fabrication.....	1.073.244 93
Frais généraux et de vente.....	491.548 13
Report de l'exercice précédent..	11.885 90
Bénéfices bruts de l'exercice 1922.	431.882 54
	4.708.561 50

## AVOIR

Report de l'exercice précédent..	11.885 90
Vente de bière, déchets, etc....	4.696.675 60
	4.708.561 50

Par décision de l'assemblée générale du 28 avril 1923, M. Louis Petitier, industriel et maire à Longwy, a été nommé comme quatrième membre au conseil de surveillance de notre société.

Le coupon n° 18 des actions sera payable à partir du 1<sup>er</sup> mai 1923, à raison de 77 fr. 40 pour les titres au porteur, et de 78 fr. 35 pour les titres nominatifs, sommes nettes d'impôts, à la banque « les Neveux d'Abraham Lévy », à Sarrebourg; à la banque Meyer frères, à Sarverne, et à la banque Renaud, à Nancy.

## SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS ET ENTREPOT DE STRASBOURG

à STRASBOURG, 6, Petite-Rue des Magasins.

MM. les actionnaires sont convoqués le vendredi 18 mai 1923:

4<sup>o</sup> A 14 h. 30, en assemblée générale ordinaire, au siège social.

## ORDRE DU JOUR

- Rapport de la direction.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes.
- Fixation du dividende.
- Décharge à la direction.
- Décharge au conseil de surveillance.
- Election de membres du conseil de surveillance.

2<sup>o</sup> A 15 h. 1/4, en assemblée générale extraordinaire, au siège social.

## ORDRE DU JOUR

- Transformation de la société en société anonyme de droit français.
- Approbation des statuts.
- Nomination des administrateurs et commissaires et fixation de leur rémunération.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire sont priés de retirer leurs cartes au plus tard le 14 mai 1923, à la caisse de la société.

Pour prendre part aux votes, les propriétaires d'actions au porteur auront à déposer leurs actions, au moins trois jours avant l'assemblée générale, à la caisse de la société, dans une banque en France, ou chez un notaire. Strasbourg, le 16 avril 1923.

Le directeur: AUGUSTE KLEIN.

## LIQUIDATION

L'assemblée générale en date du 16 mars 1923 de la société dite « INTERESSENVEREINIGUNG OBERRHEINISCHER MUELLER UND MEHLHAENDLER, Gesellschaft mit besraenkter Haftung », avec siège à Strasbourg, a décidé la dissolution de ladite société et nommé seul liquidateur M. René Woehrlin, négociant à Strasbourg, avenue des Vosges, 79. Les créanciers de la société sont invités à produire leurs créances.

R. WOEHRLIN.

## LIQUIDATION

L'assemblée générale en date du 16 mars 1923 de la société dite « INTERESSENVEREINIGUNG OBERRHEINISCHER MUELLER UND MEHLHAENDLER, Gesellschaft mit besraenkter Haftung », avec siège à Mulhouse, a décidé la dissolution de ladite société et nommé seul liquidateur M. René Woehrlin, négociant à Strasbourg, avenue des Vosges, 79. Les créanciers de la société sont invités à produire leurs créances.

R. WOEHRLIN.

### DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1<sup>er</sup> du décret du 16 août 1901.)

18 mars 1923 (récépissé n° 176 du 28 mars). ASSOCIATION DES GREFFIERS DE JUSTICE DE PAIX DES HAUTES-ALPES. But: instruction professionnelle, revendications. Siège: domicile de son président, actuellement à Gap.

23 mars 1923. Société de chasse: DIANE ARNAICOISE. Siège: Arnac (Aveyron). But: destruction des animaux nuisibles.

25 mars 1923. ASSOCIATION DU STADE DES FLANDRES. Objet: développer l'enseignement quotidien de l'éducation physique dans toutes les écoles; propager, encourager tous les sports, la gymnastique, la préparation au service militaire; développer l'hygiène, la tempérance; régénérer la race française. Siège: 37, boulevard Carnot, Lille.

26 mars 1923.

LA JEUNESSE SPORTIVE DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE (Indre-et-Loire). Objet: éducation physique et pratique des jeux sportifs. Siège social: mairie de Neuillé-Pont-Pierre.

26 mars 1923. COMITÉ DES FÊTES DE BEAUMONT-SUR-SARTHE. Objet: organisation de fêtes. Siège social provisoire: salle des fêtes de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

26 mars 1923. CLUB VÉLOCIPÉDIQUE AMATEURS. But: pratique du sport cycliste. Siège social: 17, rue Pelion, Paris (11<sup>e</sup>).

La société a été déclarée, le 26 mars 1923, à la sous-préfecture d'Uzès (Gard). Elle a pour titre: SPORTING-CLUB DE SAINT-GERVAIS, et pour but: la pratique du football association. Siège social: café Rabier.

26 mars 1923. LA FANFARE LIBRE DE VERNON, société d'éducation populaire, cours gratuits et publics d'enseignement musical individuel et collectif. Siège social: à l'hôtel de ville de Vernon (Eure).

27 mars 1923. SYNDICAT DES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE CLERMONT-L'HÉRAULT. Objet: défense des intérêts des consommateurs, et respect du cahier des charges. Siège social: mairie de Clermont-l'Hérault.

27 mars 1923. ALLIANCE AMICALE. Objet: Sports, tir, préparation militaire. Siège social: mairie de Fains-la-Folie (Eure-et-Loir).

Une association de veuves et ascendants des morts de guerre, dénommée LA PLOUARZÉ-LIENNE, est fondée à Plouarzel.

Objet: honorer les morts de la guerre, entraide mutuelle. Siège: au bourg de Plouarzel (Finistère). Déclaration faite le 28 mars 1923.

Déclaration du 29 mars 1923, de l'ASSOCIATION FAMILIALE DU 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, dont le siège social est à la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement, 6, place Gambetta, Paris.

Objet: défense des intérêts des familles nombreuses de l'arrondissement.

29 mars 1923. ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET DES ASCENDANTS DE COMBATTANTS DE PRIMELIN MORTS POUR LA FRANCE. Objet: honorer les morts de la guerre, entraide mutuelle. Siège: Primelin (Finistère).

29 mars 1923. LA DIANE SAINTAISE. Objet: défense des intérêts cynégétiques. Siège: mairie de Saintes (Charente-Inférieure).

Déclaration à la préfecture du Cher, le 30 mars 1923. FANFARE DES USINES DE ROSIÈRES (Cher). Objet: musique instrumentale. Siège: Rosières, par Lunery (Cher).

30 mars 1923. SECTION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DU CANTON DE MONTIGNAC. Siège social: M. Rafarin, rue du 4-Septembre, Montignac (Dordogne). But: entraide et union entre ses membres.

UNION SPORTIVE DE PREUILLY-SUR-CLAISE (Indre-et-Loire). Siège social: mairie. Objet: sports athlétiques et préparation militaire. Déclarée le 31 mars 1923.

31 mars 1923. SOUTIEN MUTUEL DE LA PAROISSE DE LANDÉDA, association des veuves de guerre et des ascendants des combattants morts pour la France. Objet: honorer les morts de la guerre et s'entraider mutuellement. Siège: au bourg de Landéda (Finistère).

1<sup>er</sup> avril 1923. Société sportive LA VAILLANTÉ DE PAREAY (Maine-et-Loire). But: développement physique de la jeunesse. Siège: hôtel Constantin.

2 avril 1923. SOCIÉTÉ SCOLAIRE PASTORALE FORESTIÈRE AGRICOLE DE CONTEVILLE (Eure). Siège: école de garçons. Objet: mises en valeurs agricoles pastorales forestières.

3 avril 1923. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE MUTILÉS, RÉFORMÉS, ANCIENS COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE, LEURS VEUVES, ORPHELINS ET ASCENDANTS. But: défense des intérêts des victimes de la guerre. Siège: 6, rue Denfert-Rochereau, Toulon (Var).

ASSOCIATION DE VEUVES DE GUERRE ET D'ASCENDANTS. Objet: défense du patrimoine patriotique et moral pour lequel nos soldats sont morts. Siège: à Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie). Déclaration faite le 6 avril 1923.

LE SOUTIEN MUTUEL DE LE CLOITRE-PLEYBEN. Association des veuves de guerre et des ascendants des combattants morts pour la France. Objet: honorer les morts de la guerre, entraide mutuelle. Siège: à le Cloître-Pleyben. Déclaration faite, le 6 avril 1923, à la sous-préfecture de Châteaulin.

CAISSE DE COMPENSATION COMMERCIALE DE MONTLUÇON, déclarée le 6 avril 1923. But: servir des allocations pour charges de familles aux employés de commerce, dont les patrons sont affiliés à la caisse de compensation. Siège: banque populaire de Montluçon, 35, boulevard de Courtais, Montluçon. Président: M. Marcel Boulet, 46, boulevard de Courtais, Montluçon.